

Modalités pour les inscriptions aux formations TIV saison 2024 / 2025

Les inscriptions aux formations TIV de la CTR (formation initiale, recyclage ou réactivation) sont à faire par le ou la président(e) qui a la responsabilité de la gestion des TIV de son club.

Ces formations sont organisées par l'équipe des formateurs TIV de la CTR et couvrent l'ensemble des 10 départements de la région Grand Est.

Coordonnées des organisateurs de stage :

Jean-Luc ADE	jean.luc.ade57@gmail.com
Laurent CONDENSEAU	laurent.condenseau@outlook.fr
Gérard CUNY	cunygerard@orange.fr
Jacques KRANZER	jacq-kranzer-p3f@orange.fr
Jean Claude RENAUD	jclrnd@gmail.com
Jean Claude ROBACHE	jc.robache@orange.fr
Fabrice SCHMITT	schmittfabr@gmail.com
Jean François ZAETTA	jeanfrancoiszaetta@wanadoo.fr

Le calendrier des formations TIV est accessible sur la page de la CTR du site du Comité Régional Grand Est avec le lien ci-dessous dans la rubrique TIV / documents :

<https://technique.ffessmest.fr/w/documents-3>

Le processus d'inscription se déroule selon les 2 étapes suivantes :

1^{ère} étape : l'inscription du club sera à réaliser par **le ou la président(e) du club** :

- elle se fait exclusivement en ligne à partir de la page de la CTR du site du Comité Régional Grand Est avec le lien ci-dessous dans la rubrique TIV / inscription formation TIV
- <https://technique.ffessmest.fr/w/inscription-formation-tiv>
- Les informations suivantes seront nécessaires
 - o Président : nom / prénom
 - o Nom du club / département
 - o N° du club (06 xx xxxx)
 - o Président : adresse email / N° portable
 - o Choix du stage de formation (type / date / lieu / formateur)
 - o Stagiaire : nom / prénom
 - o Stagiaire : N° de licence (A-xx-xxxxxx)
 - o Stagiaire : adresse email / N° de portable
 - o Stagiaire : date d'obtention du TIV (si stage recyclage ou réactivation)
- Le président devra répéter la saisie d'inscription autant de fois qu'il aura de stagiaires à inscrire
- 5 stagiaires par club et par stage de formation, au-delà il faudra obtenir l'accord de l'organisateur.
- **Attention** : lors de l'inscription, si vous ne visualisez plus le choix du stage par rapport au calendrier établi, c'est que le stage est « **complet** »

2^{ème} étape : règlement

- Le règlement se fait exclusivement avec votre Carte Bancaire, choisir le lien (ci-dessous) qui correspond à la date de la formation.
- Le montant du règlement devra correspondre au montant total de l'inscription
 - o nombre de stagiaire x tarif : 50 € pour la formation initiale / 30 € pour le recyclage
 - o ou avec en option le tarif des repas si l'organisateur s'en charge

Liens vers le portail « Helloasso » pour le règlement, choisir le lien qui correspond à la date précise du stage de formation :

Formation initiale :

- stage de formation initiale des 8 et 9 février 2025 à Sausheim (69) (organisateur Fabrice Schmitt), lien : <https://www.helloasso.com/associations/comite-regional-grand-est-ffessm/evenements/stage-de-formation-initiale-tiv-sausheim-fevrier-2025>
- stage de formation initiale des 8 et 9 mars 2025 à Holtzheim (67) (organisateur Fabrice Schmitt), lien : <https://www.helloasso.com/associations/comite-regional-grand-est-ffessm/evenements/stage-de-formation-initiale-et-recyclage-tiv-gdf-mars-2025>
- stage de formation initiale des 10 et 11 mai 2025 à Tomblaine (54) (organisateur Jean Claude Renaud), lien : <https://www.helloasso.com/associations/comite-regional-grand-est-ffessm/evenements/stage-de-formation-initiale-tiv-tomblaine-mai-2025>
- stage de formation initiale des 11 et 12 octobre 2025 à Huningue (68) (organisateur Jacques Kranzer), lien : <https://www.helloasso.com/associations/comite-regional-grand-est-ffessm/evenements/stage-de-formation-initiale-tiv-huningue-octobre-2025>
- stage de formation initiale des 15 et 16 novembre 2025 à Thillois (51) (organisateur Jean François Zaetta), lien : <https://www.helloasso.com/associations/comite-regional-grand-est-ffessm/evenements/stage-de-formation-initiale-tiv-reims-thillois-novembre-2025>

Recyclage ou réactivation :

- Stage de recyclage du 1^{er} février 2025 à Charleville Mézières (08) (organisateur Laurent Condenseau), lien : <https://www.helloasso.com/associations/comite-regional-grand-est-ffessm/evenements/stage-de-formation-recyclage-tiv-charleville-meziere-fevrier2025>
- Stage de recyclage du 1^{er} février à Montigny-lès-Metz (57) (organisateur Jean Luc Ade), lien : <https://www.helloasso.com/associations/comite-regional-grand-est-ffessm/evenements/stage-recyclage-tiv-montigny-les-metz-fevrier-2025>
- Stage de recyclage du 1^{er} mars 2025 à Chaumont (52) (organisateur Laurent Condenseau), lien : <https://www.helloasso.com/associations/comite-regional-grand-est-ffessm/evenements/stage-de-formation-recyclage-tiv-chaumontmars-2025>
- Stage de recyclage du 8 mars à la GDF Holtzheim (67) (organisateur Fabrice Schmitt), lien : <https://www.helloasso.com/associations/comite-regional-grand-est-ffessm/evenements/stage-de-formation-initiale-et-recyclage-tiv-gdf-mars-2025>
- Stage de recyclage du 30 mars 2025 à Sausheim (68) (organisateur Fabrice Schmitt), lien : <https://www.helloasso.com/associations/comite-regional-grand-est-ffessm/evenements/stage-de-formation-recyclage-tiv-sausheim-mars2025>
- Stage de recyclage du 25 octobre à Dombasle / Meurthe (54) (organisateur Jean Claude Renaud), lien : <https://www.helloasso.com/associations/comite-regional-grand-est-ffessm/evenements/stage-recyclage-tiv-tomblaine-octobre-2025>
- Stage de recyclage du 26 octobre à la GDF Holtzheim (67) (organisateur Fabrice Schmitt), lien : <https://www.helloasso.com/associations/comite-regional-grand-est-ffessm/evenements/stage-de-formation-recyclage-tiv-gdf-octobre-2025>

- Stage de recyclage du 29 novembre à Chalons en Champagne (51) (organisateur Jean Claude Renaud), lien : <https://www.helloasso.com/associations/comite-regional-grand-est-ffessm/evenements/stage-recyclage-tiv-chalons-en-champagne-novembre2025>

* Pour les stages de « réactivation » utiliser le même lien Helloasso car le montant de l'inscription est le même que celui d'un recyclage.

Attention, avant de valider et payer, aller dans « votre contribution au fonctionnement de HelloAsso » puis cliquer sur « modifier » et cocher la case « je ne souhaite pas soutenir HelloAsso » puis cliquer sur « non merci, peut-être une autre fois » et enfin valider et payer.

Le président du club aura la possibilité de récupérer à l'issu du règlement un récépissé de paiement.

L'inscription des stagiaires ne sera effective qu'après le règlement réalisé et en fonction du nombre de place défini par le formateur.

Le formateur aura la charge de faire parvenir tous les détails de la formation aux stagiaires inscrits par chaque président de club.

Dans le cas où un club est dans l'impossibilité de régler par Carte Bancaire, ***exceptionnellement et uniquement dans ce cas***, il sera autorisé de régler directement par un virement au Comité Régional Grand Est avec le RIB ci-dessous

Crédit Mutuel				
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE				
Identifiant national de compte bancaire - RIB				
Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise
10278	01083	00020819401	19	EUR
Identifiant international de compte bancaire				
IBAN (International Bank Account Number)				
FR76	1027	8010	8300	0208 1940 119
Domiciliation				
CCM MEINAU CANARDIERE BUREAU DE STRASBOURG MEINAU BP 20002 211 AVENUE DE COLMAR 67023 STRASBOURG CEDEX 1 Tél : 08-20-00-06-12				
Titulaire du compte (Account Owner)				
COMITE INTERREGIONAL DE L'EST FFESSM CHEZ VERONIQUE PIRAS 15 RUE DE CUSTINES 67380 LINGOLSHEIM				
Remettez ce relevé à tout organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.				
PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ				

Les informations ci-dessous pour notre trésorière seront obligatoires : (dans l'intitulé du virement)

- Date de la formation et nom du club

Pour rappel sur l'activité d'un TIV au sein d'un club :

- Pour garder leurs prérogatives, les TIV doivent suivre un stage de recyclage dans un délai de 5 ans à compter du 1^{er} janvier de l'année qui suit la formation initiale ou le stage de recyclage précédent (UC13 du MFT).
- Les TIV n'ayant eu aucune activité pendant une durée égale ou supérieure à 3 ans à compter du 1^{er} janvier de l'année qui suit la formation initiale ou le dernier stage de recyclage, doivent suivre un stage de réactivation (UC14 du MFT).

Documents réglementaires sur le contenu des formations TIV

Site de la FFESSM rubrique coin TIV <https://tiv.ffessm.fr> et documents : <https://tiv.ffessm.fr/Documents>